

Mesdames, Messieurs,

La fusion entre la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais sera effective au 1er janvier 2019. Le conseil municipal de Beaurepaire a délibéré à l'unanimité en faveur de ce périmètre. Cette évolution ne doit pas inquiéter inutilement. Il ne s'agit pas de modifier le quotidien, les habitudes de chacune et chacun.

Cette co-construction entre deux collectivités avec des compétences définies et évolutives a pour objectif la mise en commun de dispositifs, de moyens, d'équipements, de réflexions,...

Le développement économique est notamment un dossier important de cette fusion et la vallée du Rhône et ses différentes infrastructures de transports sont incontestablement un argument pour de futures implantations.

L'actualité municipale est marquée par la poursuite de la réflexion sur de nouveaux bâtiments pour la restauration scolaire. Le bureau d'étude a organisé les premières réunions de concertations entre les différentes personnes concernées. Les projections sur différents sites possibles à proximité des deux écoles sont en train d'être finalisées.

Enfin, la période estivale sera une nouvelle fois l'occasion de se retrouver pour le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet ou plus tard pour la fête foraine du 31 août au 4 septembre.

L'ensemble du conseil municipal et moi-même, vous souhaitons un bon été.

Philippe Mignot

Maire